



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

ADOPTION TRADITIONNELLE INUITE : UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES INUITS

Kuujuuaq, le 14 juin 2012 – La Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik (RRSSSN) accueille avec enthousiasme les nouveaux développements dans le dossier de l'adoption traditionnelle inuite. Le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, déposait hier à l'Assemblée nationale un projet de loi en ce sens. La reconnaissance de l'adoption traditionnelle inuite est une étape importante dans la protection du mode de vie, des valeurs et des traditions des Inuits.

Notre partenariat avec la société Makivik et d'autres agences autochtones a permis d'établir un mécanisme qui donnent aux *Nunavimmiuts* l'occasion de consolider leurs droits et traditions. Ceci leur permettra d'obtenir un nouveau certificat de naissance qui reflète les nouvelles filiations de l'enfant.

L'adoption traditionnelle est un élément clef de la culture et de la tradition inuites, et la RRSSSN reconnaît son importance.

« C'est avec la bonne volonté, la détermination et le partenariat soutenus que la RRSSSN et les autres organismes inuits vont améliorer le bien-être social des *Nunavimmiuts* », souligne Gilles Boulet, directeur général par intérim de la RRSSSN. En attendant l'adoption et la mise en œuvre de ce projet de loi, la RRSSSN continuera d'assurer un suivi dans ce dossier.

*La RRSSSN est un organisme public créé en 1978 selon la **Convention de la Baie James et du Nord québécois**. Elle est responsable de presque tout le territoire québécois situé au nord du 55^e parallèle en ce qui concerne la prestation de services de santé et de services sociaux aux habitants des 14 communautés.*

- 30 -

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik

Renseignements : Eric Duchesneau
Agent de communication, RRSSSN
819 964-2222, poste 275

Ce communiqué est aussi disponible sur notre site Internet au : www.rrsss17.gouv.qc.ca.